

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 15/10/2025 - B2025/056091 - 2015 D 02341 - 815 075 098 - 2G

*CERTIFIÉS CONFORMES*

**PHARMACIE DU DAUPHIN**  
10, rue du Dauphiné - 69003 LYON  
Tél. 04 78 54 42 32 - Fax 04 72 33 16 31  
pharmacie.du.dauphin@hotmail.com  
692037161

# Comptes annuels

2G SELARL

31/03/2025

Ce document contient 17 pages

2G SELARL

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025 (Bilan)

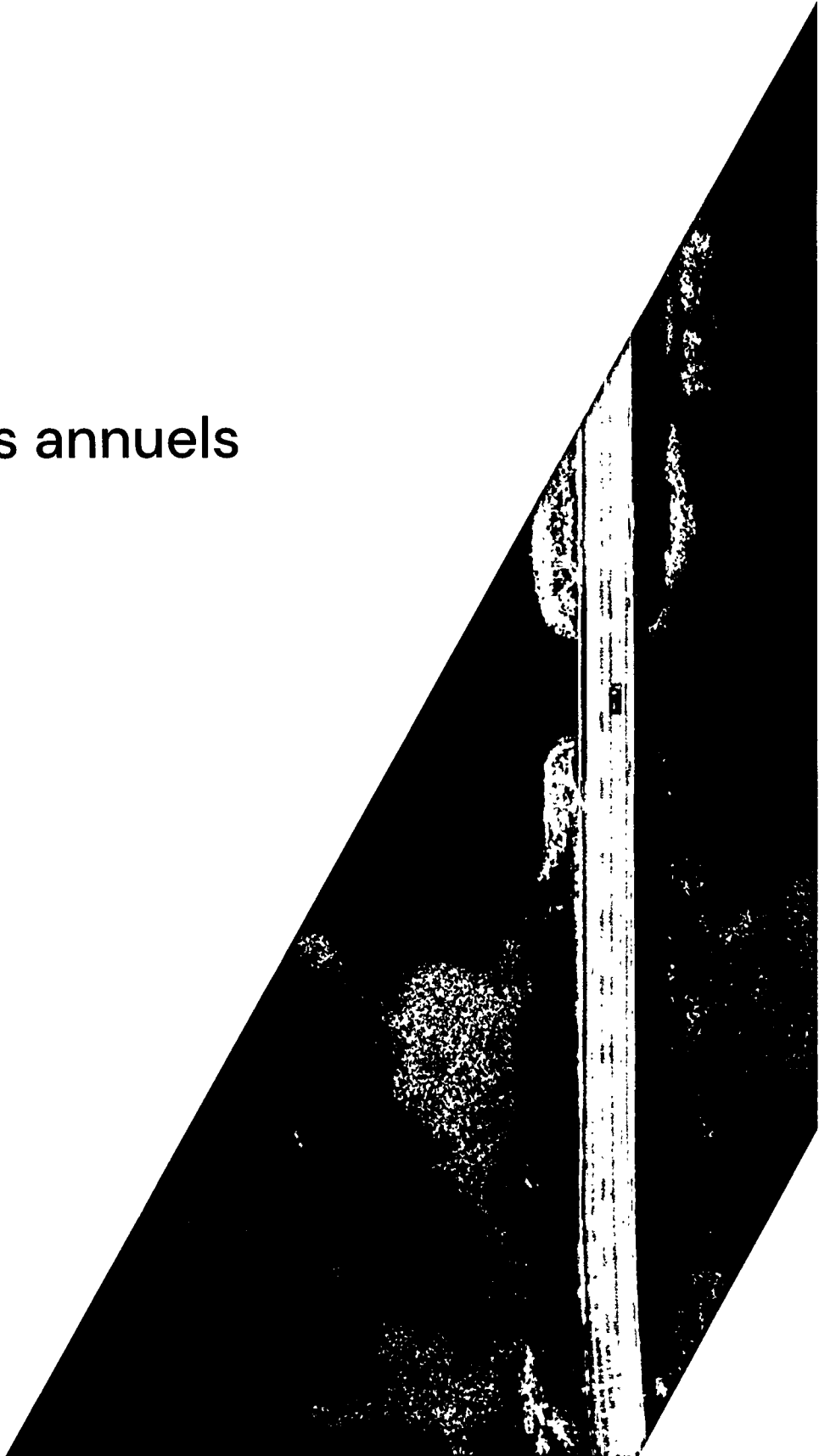
## Sommaire

<b>1</b>	<b><i>Comptes annuels</i></b>	<b>3</b>
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Annexe simple	8



2G SELARL

# Comptes annuels



2G SELARL

Actif		Au 31/03/2025			Au 31/03/2024	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)	1 814 000		1 814 000	1 814 000
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	1 814 000		1 814 000	1 814 000	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels		3 890	3 598	292	624	
Autres immobilisations corporelles		146 939	99 183	47 755	17 413	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	150 829	102 782	48 047	18 038		
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Titres immobilisés	1		1	1	
	Prêts					
Autres immobilisations financières	21 356	5 472	15 884	16 257		
TOTAL	21 357	5 472	15 885	16 258		
Total de l'actif immobilisé		1 986 187	108 254	1 877 933	1 848 297	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	218 604		218 604	210 147
	TOTAL	218 604		218 604	210 147	
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances	Clients et comptes rattachés	65 304		65 304	76 083	
	Autres créances	36 079		36 079	16 948	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	101 383		101 383	93 032		
Divers	Valeurs mobilières de placement	100 252		100 252	100 252	
	(dont actions propres : )					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	25 296		25 296	65 795		
TOTAL	125 548		125 548	166 047		
Charges constatées d'avance		2 250		2 250	2 894	
Total de l'actif circulant		447 786		447 786	472 121	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		2 433 974	108 254	2 325 719	2 320 418	
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

2G SELARL

Passif		Au 31/03/2025	Au 31/03/2024	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 153 000 )	153 000	153 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	15 300	15 300	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	1 201 872	1 061 442	
	Report à nouveau			
	Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	126 411	155 429		
Situation nette avant répartition	<b>1 496 583</b>	<b>1 385 172</b>		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>Total</b>	<b>1 496 583</b>	<b>1 385 172</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	<b>Total</b>			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	<b>Total</b>			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	513 420	697 599	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 180	4 923	
		<b>Total</b>	<b>517 600</b>	<b>702 523</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 620	192 634	
	Dettes fiscales et sociales	38 787	37 589	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	128	2 499		
Instruments de trésorerie				
	<b>Total</b>	<b>311 535</b>	<b>232 723</b>	
	Produits constatés d'avance			
	<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>829 136</b>	<b>935 246</b>	
	Écarts de conversion passif			
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 325 719</b>	<b>2 320 418</b>	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	337 467	513 420	
	à moins d'un an	491 668	421 826	
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) dont emprunts participatifs			

SELA 2G SELARL - PHARMACIE DU DAUPHIN

**Annexe aux comptes de  
l'exercice clos le  
31/03/2025**

## Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1. Evénements principaux.....	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2. Informations relatives au bilan.....	2
2.1. Actif.....	2
2.1.1. Immobilisations incorporelles.....	2
2.1.2. Immobilisations corporelles.....	3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	3
2.1.3. Stocks.....	3
2.1.3.1. Stocks de produits achetés.....	3
2.1.4. Produits à recevoir.....	4
2.1.5. Créances.....	5
2.2. Passif.....	6
2.2.1. Capitaux propres.....	6
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	6
2.2.2. Dettes financières et autres dettes.....	7
2.2.3. Charges à payer.....	8
3. Impôt sur les bénéfices.....	8
4. Autres informations.....	9
4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	9

## **1. Faits caractéristiques de l'exercice**

### **1.1. Evénements principaux**

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

### **1.2. Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## **2. Informations relatives au bilan**

### **2.1. Actif**

#### **2.2. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Par application du règlement 2015-06 de l'ANC en date du 23 novembre 2015, les fonds commerciaux de la société ne sont pas amortis. L'estimation de ces actifs incorporels fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon des méthodes constatées, adaptées au secteur d'activité.

A la clôture de l'exercice, les fonds commerciaux font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. Ce changement de réglementation n'a aucune incidence sur les comptes annuels de l'entreprise au niveau du traitement des fonds commerciaux.

La pharmacie a fait l'acquisition le 01 février 2016 de son fonds de commerce pour 1 814 K€.

### 2.3. Immobilisations corporelles

### 2.4. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagement divers	-	41 499	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

### 2.5. Stocks

### 2.6. Stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués à 218 604.26 € selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

## 2.7.Produits à recevoir

Libellés	Montant
<b>INTÉRÊTS COURUS</b>	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
<b>AUTRES PRODUITS</b>	
Factures à établir	1 932
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	10 281
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 212</b>

## 2.8.Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		21 356	-	21 356	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-	
	Autres créances clients		65 304	65 304	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfiques		9 622	9 622	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		3 446	3 446	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		-	-	-
		Divers		-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-	
	Débiteur divers		23 012	23 012	-	
Charges constatées d'avance		2 251	2 251	-		
<b>TOTAL</b>			<b>124 990</b>	<b>103 634</b>	<b>21 356</b>	

## 2.9. Passif

## 2.10. Capitaux propres

## 2.11. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	153 000	-	-	153 000
Primes, réserves et écarts	1 076 742	140 430	-	1 217 172
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	155 430	126 411	155 430	126 411
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 385 172</b>	<b>266 841</b>	<b>155 430</b>	<b>1 496 584</b>

Le capital est composé de 153 000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

## 2.12. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	513 420	175 953	337 468	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	272 621	272 621	-	-
Personnel et comptes rattachés	14 988	14 988	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	17 343	17 343	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	2 931	2 931	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	3 526	3 526	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	4 180	4 180	-	-
Autres dettes	128	128	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>829 136</b>	<b>491 669</b>	<b>337 468</b>	-

### 2.13. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	14 543
Charges sociales provisionnées	4 702
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	17 636
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	2 888
Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>39 768</b>

### 3. Impôt sur les bénéfices

	Résultat
Résultat avant impôts	163 464
	-37 053
<b>Résultat après impôts</b>	<b>126 411</b>

## **4. Autres informations**

### **4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi**

L'engagement hors bilan relatif aux indemnités de départ à la retraite est jugé non significatif étant donné les effectifs et le turnover actuel de la société.

**2G**  
**Société d'exercice libéral à responsabilité limitée**  
**au capital de 153 000 euros**  
**Siège social : 10 RUE DU DAUPHINE**  
**69003 LYON**  
**815 075 098 RCS LYON**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 21 JUILLET 2025**

**DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 126 411,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	126 411,38 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 0.09804 euros par part	15 000 euros
Le solde	111 411,38 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 313 283,66 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être

formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de l'assemblée générale.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2022 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2023 :  
15 000 euros, soit 0.09804 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2024 :  
15 000 euros, soit 0.09804 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 euros

Pour copie certifiée conforme

Barbara GEOFFRAY



**PHARMACIE DU DAUPHIN**

10, rue du Dauphiné - 69003 LYON

Tél. 04 78 54 42 32 - Fax 04 72 33 16 31

pharmaciedudauphin@hotmail.com

692037161

**2G**  
**Société d'exercice libéral à responsabilité limitée**  
**au capital de 153 000 euros**  
**Siège social : 10 RUE DU DAUPHINE**  
**69003 LYON**  
**815 075 098 RCS LYON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 21 JUILLET 2025**

L'an 2025,  
Le 21 juillet ,  
A 10 heures,  
Au siège social à LYON,

Madame Barbara GEOFFRAY,  
demeurant Chemin des combes 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or,

Propriétaire de la totalité des 153 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société 2G,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

**1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de gérant de la Société, Madame Barbara GEOFFRAY, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2025. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

**2. A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 1 516 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 379 euros.

## DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 126 411,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	126 411,38 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 0.09804 euros par part	15 000 euros
Le solde	111 411,38 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 313 283,66 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de l'assemblée générale.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2022 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2023 :  
15 000 euros, soit 0.09804 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2024 :  
15 000 euros, soit 0.09804 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 euros

### TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la ou des conventions antérieures reconduites tacitement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 :

- le compte courant non rémunéré de l'Associé unique, Gérant de la société, dont le solde créditeur s'élève à 4 180.16 € au 31 mars 2025.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Barbara GEOFFRAY



**PHARMACIE DU DAUPHIN**  
10, rue du Dauphiné - 69003 LYON  
Tél. 04 78 54 42 32 - Fax 04 72 33 16 31  
pharmaciedudauphin@hotmail.com  
692037161